



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 avril 2025
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

Genève, 7-11 juillet 2025

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de renforcement des capacités et de l'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La CNUCED fournit aux pays en développement et aux pays les moins avancés des services de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur. Cette aide vise à répondre aux demandes et aux besoins des États membres, dans la limite des ressources disponibles. Elle comprend, aux niveaux national et régional, un appui à l'élaboration de lois et de lignes directrices ainsi qu'à l'exécution de politiques sur le long terme.

On trouvera dans la présente note un compte rendu des activités de renforcement des capacités et de coopération technique menées entre 2021 et 2024, telles qu'elles ont été présentées au Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et au Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, ainsi que de certaines activités menées en 2025. Des propositions d'activités de coopération technique, fondées sur la stratégie de la CNUCED en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur, sont également formulées pour examen par les délégations à la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.



I. Introduction

1. La CNUCED coordonne les activités du système des Nations Unies dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur. Elle a pour objectif d'aider les pays en développement à bénéficier de l'économie mondialisée plus équitablement et plus efficacement, et à composer avec les inconvénients potentiels d'une intégration économique accrue. Elle fournit aux pays en développement des services de conseil, une assistance technique et des services de renforcement des capacités afin de consolider les cadres juridiques et réglementaires relatifs à la concurrence et à la protection du consommateur et de renforcer les capacités des institutions. En favorisant une concurrence loyale et en protégeant les droits des consommateurs, ces activités rendent les marchés plus inclusifs et plus efficaces, contribuent à garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises et permettent aux consommateurs de bénéficier d'un choix élargi, de prix équitables et de biens et services de meilleure qualité.

2. Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 35/63 du 5 décembre 1980, l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives vise à faciliter l'adoption de lois et de politiques dans ce domaine et leur renforcement, aux niveaux national et régional. Selon ce texte, la collaboration internationale devrait notamment consister en l'« [e]xécution, à la CNUCED, ou [en la] facilitation par la CNUCED, et autres organisations appropriées du système des Nations Unies agissant de concert avec la CNUCED, de programmes d'assistance technique, de services consultatifs et de formation en matière de pratiques commerciales restrictives, à l'intention, en particulier, des pays en développement »¹. L'Assemblée générale a créé, par sa résolution 35/63, un groupe intergouvernemental d'experts servant de mécanisme institutionnel international chargé des questions relatives à l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qu'elle a rebaptisé « Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence » dans sa résolution 52/182 du 11 mars 1998.

3. Les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, adoptés par l'Assemblée générale en 1985 et révisés en 1999 et 2015, comprennent un chapitre sur la coopération internationale, selon lequel les États « devraient promouvoir et faciliter le renforcement des capacités dans le domaine de la consommation durable ». L'Assemblée générale a créé le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur afin, notamment, de renforcer les moyens dont disposent les pays en développement « pour élaborer et appliquer leur législation et politiques en matière de protection des consommateurs » et de leur fournir une assistance technique à cet effet².

4. La huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a souligné « le rôle essentiel que jou[ait] la CNUCED en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur ». Elle a également prié la CNUCED « [d']assurer le suivi des initiatives de coopération technique et [de] procéder à une étude de leur impact », ainsi que de « continuer d'étudier et de développer les possibilités de travaux conjoints et complémentaires avec d'autres organisations internationales et régionales pour apporter une assistance plus efficace et plus solide aux pays en développement »³.

5. À sa quinzième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a affirmé qu'il était « fondamental d'adopter et d'appliquer des politiques de concurrence et de protection du consommateur qui soient équitables, judicieuses et robustes afin d'établir un cadre solide qui garantisse l'égalité des chances et une plus grande transparence à tous les participants », et que le dialogue et la coopération étaient

¹ A/RES/35/63, A/C.2/35/6.

² A/RES/70/186.

³ TD/RBP/CONF.9/9.

indispensables au niveau multilatéral dans le domaine de la gouvernance des nouvelles technologies, notamment de celles qui intéressaient la gestion des données, la concurrence et la protection du consommateur⁴. À sa soixante-neuvième session, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la stratégie de coopération technique de la CNUCED, qui prévoyait que cette coopération serait axée sur les résultats, de manière à maximiser l'impact des activités, soutiendrait les efforts nationaux de développement, s'effectuerait en étroite consultation avec les bénéficiaires et les partenaires financiers et ciblerait les besoins de développement à long terme, tels que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la gestion des problèmes liés à l'environnement, à la dette et au numérique⁵.

6. Le présent document rend compte des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées entre 2021 et 2024 dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur aux niveaux national, régional et international.

II. Activités menées entre 2020 et 2024

7. Au cours de la période considérée, la pandémie a eu une incidence notable sur les activités d'assistance technique, dont elle a redéfini les priorités et les modalités d'exécution. Elle a montré combien il importait d'établir des régimes de concurrence et de protection du consommateur solides pour faire face aux nouveaux problèmes que posaient notamment la désorganisation des chaînes d'approvisionnement, l'essor des marchés numériques et l'inégalité d'accès aux biens et services essentiels. La CNUCED a adapté ses services d'assistance technique en conséquence, en privilégiant les prestations à distance et en utilisant des outils numériques, afin de répondre aux besoins des États membres, que la pandémie rendait plus importants. Ainsi, ses activités d'assistance technique sont restées pertinentes et efficaces pendant cette crise mondiale.

8. Entre 2019 et 2023, la CNUCED a reçu 224 demandes de coopération technique nécessitant un financement. Les politiques et les cadres de la concurrence et de la protection du consommateur étaient l'un des trois produits les plus demandés⁶, ce qui montrait que ces questions étaient de plus en plus considérées comme essentielles à un développement économique inclusif. Selon des données recueillies en interne, entre 2021 et 2023, plus de 2 600 participants, dont 48 % de femmes, ont suivi des formations de la CNUCED sur la concurrence et la protection du consommateur. En moyenne, 91 % des participants, issus de 125 institutions publiques, 25 institutions privées et 5 organisations internationales, se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits de ces formations.

A. Au niveau national

9. La CNUCED mène des activités d'assistance technique adaptées aux demandes des États membres, notamment en organisant des séances de formation et des webinaires, en fournissant des services de conseil et en élaborant des instruments juridiques non contraignants, selon une approche globale du renforcement des régimes de concurrence et de protection du consommateur.

10. En 2020, au Bélarus, lors d'une manifestation organisée par le Ministère de la réglementation antimonopole et du commerce, la CNUCED a présenté une évaluation du droit bélarussien de la concurrence⁷. Au Maroc, en collaboration avec le Conseil de la concurrence et la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel, elle a organisé un séminaire national sur le droit et l'économie de la concurrence

⁴ TD/541/Add.2.

⁵ TD/B/69/4, TD/B/69/4/Add.1.

⁶ TD/B/WP/332.

⁷ Voir <https://unctad.org/meeting/joint-presentation-unctad-legal-assessment-competition-law-belarus> et <https://unctad.org/publication/assessment-competition-law-belarus>.

et sur la protection des données personnelles⁸. Au Myanmar, elle a organisé un atelier de formation sur l'aide publique et les questions de concurrence à l'intention de la Commission de la concurrence⁹. Au Pérou, dans le cadre d'un webinaire consacré à la concurrence et aux outils de protection du consommateur, la CNUCED a fourni des orientations concernant la lutte contre l'accaparement et la hausse abusive des prix pendant la pandémie¹⁰. En Ouzbékistan, elle a formulé des recommandations relatives à la réglementation des prix et à la lutte contre les pratiques tarifaires abusives, à l'appui des mesures prises dans le contexte de la pandémie.

11. En 2021, à la Barbade, la CNUCED a organisé un atelier de formation qui a permis aux fonctionnaires participants de valider et de diffuser les résultats des activités d'assistance technique qui avaient été entamées en 2019 et portaient sur l'élaboration de lignes directrices relatives aux fusions, la révision des dispositions en la matière et la formulation de recommandations. Au Guatemala, la CNUCED et le Ministère de l'économie ont organisé conjointement un webinaire sur la concurrence dans les marchés publics, en tant que moyen de renforcer la compétitivité nationale. En outre, la CNUCED a fourni son appui à l'élaboration d'une loi nationale sur la concurrence, adoptée en décembre 2024¹¹. En Thaïlande, elle a contribué à la rédaction d'un rapport d'impact pour le secteur de l'hôtellerie, centré sur la concurrence sur le marché des agences de voyage en ligne.

12. En 2023, au Bhoutan, la CNUCED a organisé trois ateliers à l'intention des 12 agents de l'Autorité de la concurrence et de la consommation, afin de faciliter l'élaboration de la première loi nationale sur la concurrence. Ces ateliers portaient notamment sur la structure institutionnelle, les techniques de contrôle du respect de la loi, la sensibilisation, le rapport entre la politique de la concurrence et les régulations sectorielles ainsi que la coopération régionale et internationale¹². Au Paraguay, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la loi sur la concurrence, la CNUCED a présenté les conclusions de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence dans le cadre d'une manifestation de cinq jours réunissant des acteurs du Gouvernement, du monde des affaires et de la société civile, qui ont participé à des réunions de haut niveau visant à promouvoir des réformes juridiques. En appuyant l'élaboration de cette loi à partir de 2009, la CNUCED avait aidé à renforcer le cadre de la concurrence et à améliorer l'intégrité du marché et l'équité économique. De plus, elle a organisé, en coopération avec le Secrétaire à la défense des consommateurs et des usagers, un webinaire sur les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, axé sur les nouveaux défis auxquels les consommateurs d'aujourd'hui faisaient face. En Thaïlande, à l'occasion de la Journée nationale du consommateur, la CNUCED a présenté les conclusions de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur ainsi qu'un rapport sur le dispositif national de règlement des litiges de consommation dans le commerce électronique international. Ensuite, dans le cadre d'un atelier sur la résolution des litiges transfrontières de consommation, elle a comparé les différents systèmes et examiné les difficultés et bonnes pratiques en matière de renforcement des mécanismes de recours pour les consommateurs en Thaïlande¹³.

13. En 2023-2024, en République démocratique du Congo, la CNUCED a lancé un projet de coopération technique destiné à renforcer les régimes de concurrence et de protection du consommateur, lequel a notamment donné lieu à une mission d'évaluation de la législation existante et à la formulation de recommandations relatives au renforcement des structures institutionnelles et réglementaires et à l'adoption d'une législation sur la protection du

⁸ Voir <https://unctad.org/meeting/morocco-national-seminar-competition-law-and-economics-and-personal-data-protection>.

⁹ Voir <https://unctad.org/meeting/virtual-training-workshop-competition-issues-and-state-aid-myanmar-competition-commission>.

¹⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/peru-competition-day>.

¹¹ Voir <https://unctad.org/meeting/seminario-sobre-importancia-de-la-competencia-en-las-compras-publicas-para-incrementar-la>.

¹² Voir <https://unctad.org/meeting/third-workshop-competition-and-consumer-affairs-authority-bhutan>.

¹³ TD/B/C.I/CPLP/30. Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-unctads-voluntary-peer-review-consumer-protection-law-and-policy-thailand> et <https://unctad.org/publication/report-national-framework-consumer-dispute-resolution-cross-border-e-commerce-thailand>.

consommateur. Les mesures préconisées ont été réunies dans un plan d'action triennal qui a été présenté aux autorités gouvernementales¹⁴.

14. En 2024, en Albanie, la CNUCED a lancé un projet, financé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pour la promotion du droit et de la politique de la concurrence et d'une culture de la concurrence. En 2024 et 2025, en coopération avec l'École de la magistrature, elle a organisé deux formations de base sur les aspects matériels et procéduraux du droit de la concurrence à l'intention de plus de 21 juges et magistrats, qui ont ainsi pu renforcer leurs connaissances sur le contrôle des fusions et la régulation sectorielle. Enfin, conjointement avec l'Autorité de la concurrence et la Commission de la protection du consommateur, elle a organisé un forum international sur les liens entre la concurrence et la protection du consommateur, qui a réuni plus de 110 participants et abouti à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre les deux institutions¹⁵.

15. La CNUCED a fourni des services consultatifs sur le renforcement des cadres de protection du consommateur par la révision de la définition de la notion de « consommateur » (Brésil, 2020), sur la lutte contre la commercialisation de produits dangereux dans le contexte de la pandémie (République dominicaine, 2020), sur l'élaboration de dispositions constitutionnelles concernant les droits des consommateurs, à la lumière des meilleures pratiques internationales, sur les pouvoirs de sanction des autorités de protection du consommateur, les actions collectives et les mécanismes alternatifs de règlement des litiges de consommation (Chili, 2022 et 2024), et sur l'intégration de la consommation durable dans la réglementation relative à la protection du consommateur (Paraguay, 2024-2025). La CNUCED a également organisé des formations spécialisées à l'intention de la magistrature et des professionnels des médias (encadré 1).

Encadré 1

Formations spécialisées pour les magistrats et les professionnels des médias

La CNUCED a organisé des formations visant à rendre les magistrats mieux capables de faire respecter les lois sur la concurrence et la protection du consommateur, et, partant, de garantir que celles-ci sont appliquées de manière cohérente et équitable.

Au Botswana, en 2021, la CNUCED a dispensé une formation portant à la fois sur la concurrence et sur la protection du consommateur, afin d'apprendre aux membres du Tribunal de la concurrence et de la consommation comment traiter des affaires relevant de ces domaines interdépendants. En El Salvador, en 2021, elle a organisé, à l'intention des magistrats des nouveaux tribunaux administratifs, une formation sur l'application du droit de la concurrence, y compris les inspections, les mesures provisoires, le contrôle juridictionnel et le calcul des amendes. Au Maroc, en 2022, elle a fourni une formation sur les meilleures pratiques internationales en matière de droit de la concurrence. En République dominicaine, en 2023, elle a formé 50 juges à l'application du droit de la concurrence, y compris l'analyse économique et le contrôle juridictionnel. Au Paraguay, en 2023, elle a organisé une formation portant sur l'analyse économique, le contrôle juridictionnel, la définition du marché pertinent et les sanctions. En Albanie, en 2024-2025, 20 membres du corps judiciaire ont reçu une formation sur les aspects matériels et procéduraux du droit de la concurrence, le contrôle des fusions et la concurrence dans les secteurs réglementés. En Égypte, en 2024, une formation à l'application du droit de la concurrence a été organisée à l'intention de juges.

¹⁴ Voir <https://unctad.org/Topic/Competition-and-Consumer-Protection/project-in-the-democratic-republic-of-the-congo>, <https://unctad.org/meeting/launch-unctads-technical-assistance-project-democratic-republic-congo-institutional-and> et <https://unctad.org/meeting/validation-du-projet-en-republique-democratique-du-congo-mission-denquete>.

¹⁵ Voir <https://unctad.org/project/fostering-competition-law-and-policy-and-competition-culture-albania>, <https://unctad.org/meeting/training-workshop-judicial-enforcement-competition-law-substantives-and-procedural-aspects>, <https://unctad.org/meeting/training-workshop-judicial-enforcement-competition-law-merger-control-and-regulated-sectors> et <https://unctad.org/meeting/international-forum-interface-between-competition-and-consumer-protection-policies>.

La CNUCED a organisé un atelier spécialisé de formation des professionnels des médias (journalistes et spécialistes de la communication) au Maroc (2021), en coopération avec la Banque mondiale, et en République dominicaine (2024), en collaboration avec l'Autorité de la concurrence.

Source : TD/B/C.I/CPLP/36-TD/B/C.I/CLP/71. Voir <https://unctad.org/meeting/seminar-competition-and-consumer-protection-botswana-tribunal-members>, <https://unctad.org/meeting/foro-de-formacion-de-jueces-de-el-salvador-en-derecho-de-la-competencia>, <https://unctad.org/meeting/dissemination-peer-review-competition-law-and-policy-recommendations>, https://unctad.org/system/files/information-document/ccpb_Procompetencia_Capacitacion_Jueces_Octubre_2023_sp.pdf, <https://unctad.org/project/fostering-competition-law-and-policy-and-competition-culture-albania> et <https://unctad.org/meeting/training-course-journalists-dominican-republic-competition-law-and-policy>.

B. Au niveau régional

16. La CNUCED a mené des activités d'assistance technique en Afrique, dans la région arabe, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est, ainsi que dans le cadre du projet destiné aux pays lusophones d'Afrique et au Timor-Leste (encadré 2). Afin de favoriser la coordination et l'intégration régionales dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur, elle a organisé plusieurs manifestations consacrées à la sécurité et l'innocuité des produits de consommation, au rôle des associations de consommateurs, à la concurrence dans l'économie numérique et au règlement des litiges en ligne.

Encadré 2

Politiques de concurrence et de protection du consommateur dans les pays en développement lusophones d'Afrique et au Timor-Leste

Depuis 2020, la CNUCED met en œuvre un projet de coopération technique financé par le Portugal, qui vise à aider l'Angola, Cabo Verde, la Guinée-Bissau, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste à mettre la concurrence et la protection du consommateur au service du développement et de la coopération régionale.

En 2021, elle a notamment organisé des webinaires sur le droit et la politique de protection du consommateur et sur l'application du droit de la concurrence (2021), axés sur les défis et les perspectives en matière de coopération internationale. En 2022, un webinaire de suivi a permis d'examiner les bonnes pratiques à l'intersection des politiques de concurrence et de protection du consommateur.

En 2023, une autre série de webinaires a porté sur les études de marché, la détection des ententes, les régimes de clémence et la collusion dans les marchés publics. La Commission de la concurrence du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et le secrétariat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) y ont contribué, mettant ainsi en lumière la dimension régionale et la coopération Sud-Sud. Également en 2023, un webinaire a été consacré au contrôle juridictionnel, à l'analyse économique et au contrôle des fusions. En 2024, un débat sur les principes clés du droit et de la politique de la concurrence et leur lien avec des enjeux d'intérêt public a été organisé.

S'agissant des questions relatives à la protection du consommateur, trois webinaires ont été organisés : le premier, en 2023, portait sur les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, le commerce électronique, la sécurité et l'innocuité des produits et la consommation durable ; le deuxième, également en 2023, sur l'interaction entre les politiques de concurrence et les politiques de protection du consommateur, la coopération nationale et l'application de la législation ; le troisième, en 2024, sur les droits des consommateurs à l'information, à la santé, à la sécurité et à la durabilité. Chaque webinaire a rassemblé plus de 50 fonctionnaires.

En 2023, la CNUCED a organisé deux réunions d'échange d'expériences avec le Brésil et le Portugal, notamment sur des sujets tels que les stades de développement et les défis communs, le renforcement des capacités et l'indépendance financière des institutions. En 2024, à Cabo Verde, elle a organisé un séminaire, en coopération avec l'autorité nationale de la concurrence à l'intention du personnel de celle-ci, sur des pratiques anticoncurrentielles et des affaires clôturées. Ces différentes manifestations ont contribué à renforcer les compétences spécialisées des acteurs concernés et à promouvoir une culture de la concurrence et de la protection du consommateur dans les pays bénéficiaires. À Cabo Verde, la CNUCED a contribué à la création de l'autorité de la concurrence et fourni une assistance concernant les fusions dans le secteur des télécommunications, les cadres réglementaires et la sensibilisation. En Guinée-Bissau, elle examine des projets de loi sur la concurrence et la protection du consommateur. Au Mozambique, elle a apporté son appui à l'Autorité de la concurrence sur des questions liées au programme de clémence. En 2024, au Timor-Leste, elle a contribué à la rédaction, à l'application et à la diffusion de la loi sur la concurrence, dans le cadre de l'adhésion de ce pays à l'Organisation mondiale du commerce.

La conclusion d'accords de coopération bilatérale en matière de concurrence entre l'Angola et Cabo Verde, l'Angola et le Portugal, Cabo Verde et le Mozambique, le Mozambique et l'Angola, le Mozambique et le Brésil et le Mozambique et le Portugal atteste la réussite du projet.

Les résultats de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur de l'Angola seront présentés en juillet 2025.

Source : CNUCED. Voir <https://unctad.org/project/technical-assistance-and-capacity-building-competition-and-consumer-protection-african>, <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-politica-de>, <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-law-and-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-defesa-da>, <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-and-consumer-protection-policies-portuguese-speaking-countries>, <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-law-and-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-direito-e>, <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-law-and-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-direito-da>, <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-politica-0>, <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-policy-portuguese-speaking-countriesseminario-sobre-politica-1>, <https://unctad.org/meeting/webinar-competition-law-and-policy-portuguese-speaking-countries-seminario-sobre-direito-da>.

1. Autres activités en Afrique

17. Depuis 2019, la CNUCED fournit des services consultatifs au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et aux États membres, ce qui a facilité la négociation et la rédaction du protocole sur la politique de concurrence (2023). En 2020, elle a organisé un webinaire sur les grandes priorités en matière de concurrence et de protection du consommateur dans le cadre de l'intégration régionale en Afrique. Les participants, issus d'autorités nationales, de réseaux régionaux (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), COMESA, UEMOA), d'organisations non gouvernementales et du monde universitaire, se sont penchés sur l'intégration au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine. Deux ateliers ont eu lieu par la suite, en 2021 et 2022¹⁶. La CNUCED a participé à la troisième réunion du comité chargé de la politique de concurrence dans la Zone de libre-échange continentale africaine, au cours de laquelle les projets de principes directeurs et les modalités de négociation du protocole ont été précisés.

18. À la suite de l'adoption du protocole, la CNUCED a organisé deux ateliers de renforcement des capacités en application d'un mémorandum d'accord avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine : le premier, en coopération avec l'Union européenne et destiné à la CEMAC, à Libreville en 2023 ; le second, destiné au COMESA,

¹⁶ Voir <https://unctad.org/meeting/key-competition-and-consumer-protection-priorities-regional-integration-africa-webinar> et <https://unctad.org/meeting/training-programme-competition-law-and-policy-afcfta-members>.

à Nairobi en 2023¹⁷. Ces deux ateliers ont permis aux plus de 100 participants d'en savoir plus au sujet du protocole ; de la complexité des fusions-acquisitions au niveau national, notamment par l'analyse des fusions transfrontières aux niveaux régional et continental ; de l'abus de position dominante, par l'examen de quelques affaires nationales, régionales et internationales de concurrence ; du rôle de l'analyse économique dans le contrôle des fusions et de l'abus de position dominante ; des éléments à prendre en considération pour définir, par la voie réglementaire, les seuils de notification des fusions et de détermination de l'abus de position dominante au niveau continental.

19. La CNUCED a continué d'aider la CEMAC à appliquer deux règlements et deux directives sur la concurrence et la protection du consommateur, qui avaient été adoptés par le Conseil des ministres de la CEMAC en 2019, élaborés dans le cadre d'un programme financé par l'Union européenne et transposés dans la législation nationale des États membres. En 2021, pour faciliter l'application de ces textes, la CNUCED a organisé, en partenariat avec le Gouvernement gabonais et la CEMAC, six manifestations, dans le but de faire mieux connaître et comprendre les règles de concurrence et de protection du consommateur, et l'analyse économique appliquée au droit de la concurrence aux principales parties prenantes (ministères, parlementaires, organismes compétents, entrepreneurs et chambres de commerce)¹⁸.

20. En 2022 et 2024, la CNUCED est intervenue lors de la première et de la troisième édition de la Semaine de la concurrence Afrique-Union européenne, organisée dans le cadre d'un projet de coopération au service des pays d'Afrique géré par le Collège d'Europe et financé par l'Union européenne¹⁹.

2. Activités dans la région arabe

21. En 2019, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques, afin de promouvoir et de renforcer les politiques de concurrence dans la région arabe. Lancé en 2020 dans le cadre de ce mémorandum, le Forum arabe de la concurrence permet chaque année l'échange de connaissances, le dialogue et la coopération régionale. Sa première édition (Liban, 2020) portait sur la concurrence et le développement économique, les cadres de concurrence efficaces, la politique de concurrence et le développement du secteur privé, la concurrence et les marchés publics. Le deuxième édition (Égypte, 2021) était consacrée aux mesures prises pendant la pandémie, à la structure institutionnelle et aux meilleures pratiques en matière d'application des lois. En 2021, un webinaire conjoint sur la neutralité concurrentielle, en particulier sur la croissance économique et les environnements attractifs pour les entreprises, a été organisé. La troisième édition du Forum (Oman, 2022) portait sur les liens entre la politique de la concurrence et d'autres politiques économiques et, par des études de cas, a mis en lumière les avancées accomplies au niveau régional en faveur des autorités de la concurrence récemment créées et de petite taille. La quatrième édition (Arabie saoudite, 2023) était consacrée à l'abus de position dominante sur les marchés numériques, au contrôle des fusions transfrontières et aux études de marché. La cinquième édition (Tunisie, 2024) portait sur la promotion de la concurrence, la coopération entre les autorités arabes de la concurrence, les politiques de la concurrence et les politiques industrielles, et la neutralité concurrentielle. Enfin, la sixième

¹⁷ Voir <https://unctad.org/meeting/regional-workshop-competition-policy-and-law-african-continental-free-trade-area-afcfta> et <https://unctad.org/meeting/african-continental-free-trade-area-afcfta-regional-workshop-competition-policy-and-law>.

¹⁸ Voir <https://unctad.org/meeting/seminaire-de-vulgarisation-des-textes-communautaires-sur-la-concurrence-et-la-protection>, <https://unctad.org/meeting/seminaire-de-vulgarisation-des-textes-communautaires-sur-la-concurrence-et-la-protection-0>, <https://unctad.org/meeting/seminaire-de-vulgarisation-des-textes-communautaires-sur-la-concurrence-et-la-protection-1>, <https://unctad.org/meeting/seminaire-sur-la-mise-en-application-des-regles-de-concurrence> et <https://unctad.org/meeting/seminaire-sur-la-protection-des-consommateurs>.

¹⁹ Voir <https://africa.competitioncooperation.eu/competition-weeks>.

édition (mai 2025) a été organisée en coopération avec le Conseil iraquien de la concurrence et de la lutte contre les monopoles²⁰.

22. En 2024, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a lancé, avec la CNUCED et la Direction bahreïnienne de la protection du consommateur, le premier Forum arabe sur la protection du consommateur pour permettre aux parties prenantes arabes d'échanger des connaissances sur les politiques de protection du consommateur et leur application. Ce forum a favorisé la collaboration et la coordination entre les autorités de protection du consommateur des États membres de la CESA, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales pour le renforcement des droits des consommateurs, l'amélioration du contrôle du respect des dispositions et la mise en conformité avec les objectifs de développement durable²¹.

3. Activités en Amérique latine

23. Depuis la conclusion de la troisième phase du programme d'assistance technique sur les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur en Amérique latine²², la CNUCED a continué de prêter son appui aux autorités latino-américaines de la concurrence dans le cadre d'activités financées par les pays bénéficiaires eux-mêmes. En coopération avec la Zurich School of Management and Law (Suisse), la CNUCED a publié un rapport visant à améliorer les programmes de mise en conformité établis par les autorités de la concurrence, à faciliter la coopération entre les autorités et les tribunaux, à sensibiliser les entreprises et à renforcer la sécurité juridique pour favoriser le commerce international et l'intégration des marchés²³. Les conclusions du rapport ont été présentées à l'occasion de la journée nationale de la concurrence au Panama (2021) et au Paraguay (2021), et lors de la semaine de la concurrence en République dominicaine (2023)²⁴.

24. En collaboration avec le Système économique latino-américain et caribéen la CNUCED a organisé les réunions annuelles du groupe de travail conjoint sur le commerce et la concurrence, seule instance régionale spécialisée dans ces domaines depuis 2010. La dixième réunion (Paraguay, 2022) a porté sur le commerce électronique et l'économie numérique comme outils de relance économique régionale et a donné lieu à des recommandations sur l'harmonisation des réglementations²⁵. La onzième réunion (République dominicaine, 2023) a été consacrée aux dispositions réglementaires en matière de concurrence et de commerce, en particulier la manière dont elles favorisaient le développement et le bon fonctionnement des marchés financiers, notamment dans le domaine des technologies financières²⁶. La douzième réunion (Honduras, 2024) a porté sur les défis et les possibilités liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la passation des marchés publics. Elle a été suivie d'un forum académique sur la communication d'informations, l'indemnisation en cas de préjudice et la protection de la confidentialité²⁷.

²⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/fifth-joint-un-escwa-unctad-oecd-competition-forum-arab-region> et <https://unctad.org/meeting/joint-un-escwa-unctad-and-oecd-webinar-understanding-competitive-neutrality>.

²¹ Voir <https://unctad.org/meeting/first-arab-consumer-protection-forum>.

²² La troisième phase (2015-2018) était axée sur le renforcement des institutions et sur les capacités dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur de 17 pays latino-américains bénéficiaires. Le Secrétariat d'État à l'économie (Suisse) a financé le projet à partir de 2004. Voir <https://unctad.org/meeting/global-compal-annual-conference-launch-new-regional-programme-latin-america>.

²³ CNUCED, 2023, *Competition Compliance Programmes: The Experience of Latin America* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.23.II.D.32, Genève).

²⁴ Voir <https://unctad.org/meeting/national-competition-day-panama> et <https://unctad.org/meeting/national-day-competition-paraguay>.

²⁵ Voir <https://sela.org/agenda/x-grupo-de-trabajo-sobre-comercio-y-competencia-de-alc/>.

²⁶ Voir <https://unctad.org/meeting/competition-week-dominican-republic-and-annual-meeting-competition-and-trade-working-group>.

²⁷ Voir <https://unctad.org/meeting/working-group-trade-and-competition-latin-america-and-caribbean-12th-annual-meeting> et <https://unctad.org/meeting/academic-forum-competition-latin-america-and-caribbean>.

25. La CNUCED a participé à des réunions du Forum sur la concurrence en Amérique centrale consacrées à la politique de la concurrence face à la pandémie (République dominicaine, 2020), et à la coopération internationale et aux ententes internationales (Costa Rica, 2021). Ces réunions ont mis en évidence l'insuffisance de la coopération régionale en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles transnationales. Afin de favoriser la coopération, la CNUCED a présenté les principes directeurs et les procédures qui relevaient de la section F de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives et avaient été adoptés à la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de cet instrument.

26. Depuis 2011, la CNUCED organise le Forum international de la protection du consommateur en Amérique latine, grande manifestation publique qui réunit chaque année plus de 300 participants, dont des décideurs et des représentants d'entreprises, d'associations de consommateurs, du monde universitaire et de la société civile. Ce forum facilite l'échange de vues sur les défis actuels et futurs, favorise la coopération régionale et fait progresser le bien-être des consommateurs. La dixième édition (Portugal, 2021) a porté sur les moyens d'améliorer l'élaboration des politiques publiques de protection des consommateurs et de leurs données²⁸ ; la onzième édition (Paraguay, 2022), sur la promotion de la consommation durable dans le cadre des objectifs de développement durable²⁹ ; la douzième édition (Argentine, 2022), sur la protection du consommateur en lien avec les plateformes numériques, notamment le règlement des litiges en ligne et le surendettement³⁰ ; la treizième édition (République dominicaine, 2023), sur la résolution des litiges transfrontières de consommation, le rôle des organismes de protection du consommateur dans le renforcement des associations de consommateurs et l'avenir de la coopération régionale en Amérique latine³¹ ; la quatorzième édition (Colombie, 2024), sur l'adaptabilité des cadres juridiques de protection du consommateur à l'ère numérique, les innovations en matière d'éducation du consommateur et l'intérêt des accords commerciaux régionaux. La CNUCED a présenté ses conclusions pour un étiquetage transparent et efficace des plastiques et de leurs substituts³². Le Forum international de la protection du consommateur en Amérique latine, organisé parallèlement au Forum ibéro-américain des organismes de protection du consommateur fait systématiquement avancer les débats au niveau régional. La CNUCED a collaboré avec le Forum ibéro-américain, en participant à des dialogues sur l'accaparement et la hausse abusive des prix, les remboursements, l'insolvabilité des consommateurs, les pratiques commerciales déloyales et la coopération internationale et transfrontière, ainsi qu'à la première conférence en ligne consacrée à la protection du consommateur (2020)³³.

27. La CNUCED a organisé deux classes de maître en collaboration avec l'Université de Buenos Aires : la première, tenue en 2022 et consacrée à la protection du consommateur en temps de crise, a mis en lumière les problèmes posés par des crises en cascade telles que la guerre en Ukraine, les changements climatiques et la pandémie ; la seconde, qui a eu lieu en 2023 et portait sur la protection du consommateur et les questions de genre, a permis à des fonctionnaires de plusieurs pays d'Amérique latine de renforcer leurs capacités³⁴.

²⁸ Voir <https://unctad.org/meeting/tenth-international-consumer-protection-forum-compal-programme>.

²⁹ Voir <https://unctad.org/meeting/eleventh-international-consumer-protection-forum-compal-programme>.

³⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/twelfth-compal-international-consumer-protection-forum-latin-america>.

³¹ Voir <https://unctad.org/meeting/thirteenth-compal-international-consumer-protection-forum-latin-america>.

³² Voir <https://unctad.org/meeting/fourteenth-international-consumer-protection-forum-latin-america>.

³³ Voir <https://unctad.org/meeting/participation-new-international-programme-consumer-protection-agencies>.

³⁴ Voir <https://unctad.org/meeting/unctad-masterclass-consumer-protection-university-buenos-aires> et <https://unctad.org/meeting/roundtable-consumer-protection-and-gender-national-and-international-experiences>.

4. Mise en place des infrastructures nécessaires au commerce numérique et d'un mécanisme de règlement en ligne des litiges de consommation

28. Entre 2020 et 2023, la CNUCED a mené un projet financé par le China Silk Road Group et destiné à renforcer la confiance des consommateurs dans le commerce électronique et le commerce international. Centré sur l'Indonésie et la Thaïlande, ce projet devait permettre de recenser les meilleures pratiques et de définir les conditions juridiques, techniques et infrastructurelles nécessaires à la mise en place de systèmes de résolution des litiges en ligne dans les pays bénéficiaires, conformément aux lignes directrices pertinentes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)³⁵. Il a notamment consisté en l'élaboration et la présentation, lors d'une séance consacrée à la confiance des consommateurs dans les mécanismes de résolution des litiges en ligne³⁶, de publications portant sur la technologie et l'avenir des plateformes de règlement des litiges en ligne destinées aux organismes de protection du consommateur³⁷, la résolution des litiges de consommation dans le monde³⁸, le cadre national de règlement des litiges de consommation dans le contexte du commerce électronique international en Thaïlande et l'examen collégial du droit et de la politique de la protection du consommateur.

29. En outre, deux ateliers de renforcement des capacités ont permis de former plus de 100 agents publics : l'un portait sur les politiques de protection du consommateur (2021), l'autre sur les technologies émergentes et la manière dont elles pouvaient améliorer la résolution des litiges de consommation (2022)³⁹. La CNUCED a mené des consultations avec des équipes techniques pour définir les besoins en logiciels et animé des débats d'experts sur l'utilisation de technologies émergentes, telles que la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle, dans le règlement des litiges de consommation.

30. Le projet a mené la CNUCED à collaborer activement avec d'autres pays en développement, comme l'Inde, et avec des organisations régionales, comme l'ASEAN, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Alliance du Pacifique, la société civile et des acteurs du monde universitaire, et à diriger, à leur demande, des débats sur la résolution des litiges de consommation transfrontières⁴⁰. Il a également favorisé la coopération Sud-Sud. Par exemple, le Brésil, la Colombie et le Mexique ont fait part de bonnes pratiques susceptibles d'aider l'Indonésie et la Thaïlande à surmonter les difficultés rencontrées afin de promouvoir des marchés numériques plus équitables et plus fiables.

C. Au niveau international

31. Au niveau mondial, les activités de la CNUCED ont porté, entre autres, sur le redressement des entreprises après la pandémie, sur la protection du consommateur et la prestation de services de santé, et sur les liens entre protection du consommateur et durabilité.

1. Initiative mondiale pour le redressement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie

32. En 2020, la CNUCED a enrichi cette initiative d'une composante relative à la politique de concurrence, qui visait à renforcer la résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et à améliorer leur accès aux

³⁵ <https://unctad.org/project/delivering-digital-trading-infrastructure-and-online-dispute-resolution-consumers-means> et <https://asean.org/book/asean-guidelines-on-online-dispute-resolution-odr/>.

³⁶ Voir <https://unctad.org/meeting/consumer-trust-digital-economy-case-online-dispute-resolution>.

³⁷ Voir <https://unctad.org/publication/technology-and-future-online-dispute-resolution-platforms-consumer-protection-agencies>.

³⁸ CNUCED, 2024, *Consumer Dispute Resolution in the World* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.24.II.D.8, Genève).

³⁹ Voir <https://unctad.org/meeting/second-online-training-workshop-consumer-dispute-resolution-indonesia-and-thailand>.

⁴⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/expert-meeting-building-online-dispute-resolution-southeast-asian-consumers>, <https://unctad.org/meeting/public-private-dialogue-promoting-consumer-protection-dispute-resolution-and-redress> et le projet de déclaration à l'adresse <https://unctad.org/meeting/intergovernmental-group-experts-consumer-protection-law-and-policy-eighth-session>.

marchés par la fourniture de conseils, de services de renforcement des capacités et d'un appui ciblé. Elle a rédigé un rapport mondial sur le rôle de la concurrence dans l'amélioration de l'accès de ces entreprises aux marchés et a mené des études nationales en Afrique du Sud, au Brésil et en Thaïlande. Les conclusions ont été examinées dans le cadre de consultations bilatérales (2021-2022) et de cinq dialogues régionaux, qui ont abouti à la tenue d'un dialogue mondial en 2021⁴¹. Parmi les principales questions abordées figuraient l'accès aux plateformes numériques⁴² et les mécanismes volontaires visant à prévenir les comportements abusifs de la part de leurs opérateurs. En complément des recommandations figurant dans son rapport mondial, la CNUCED a élaboré un cours en ligne sur la relation entre le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la politique de la concurrence, notamment les interactions, les obstacles à l'accès aux marchés, l'accès au financement, la transition numérique et la collaboration interorganisations et interinstitutionnelle (deux sessions de cours ont été organisées et plus de 100 certificats, délivrés), et a rédigé un projet de recommandations de bonnes pratiques à l'intention des plateformes numériques pour garantir un accès équitable et non discriminatoire aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises⁴³.

2. Renforcement de la protection sociale face aux pandémies

33. La CNUCED a mis en œuvre une composante du projet, relative à la protection du consommateur et à la fourniture de services de santé. Mené en collaboration avec les commissions régionales, le projet a facilité la coopération interrégionale et l'échange de données d'expérience en vue de contrer les effets de la pandémie et de bâtir des sociétés résilientes grâce à une protection sociale renforcée. La CNUCED a publié deux rapports : le premier, consacré au renforcement de la protection du consommateur dans le cadre de la prestation de services de santé, recensait les principales mesures pertinentes dans le secteur de la santé, ainsi que les besoins nés de la pandémie et susceptibles d'orienter les futures ripostes aux crises ; le second, consacré aux infrastructures de santé, contenait des orientations en matière de protection sociale et de protection du consommateur ainsi qu'une analyse du rôle de la protection du consommateur dans les services de santé et la cybersanté, une attention particulière étant portée à l'étendue de la couverture santé, au financement, à l'accès à la cybersanté et à l'intégration des secteurs informels⁴⁴.

3. Consommation durable

34. À la demande du Gouvernement philippin, agissant en tant que représentant du Comité de l'ASEAN chargé de la protection du consommateur, et grâce à un financement du Fonds d'intégration Japon-ASEAN, la CNUCED a contribué à un projet technique régional visant à promouvoir une consommation durable dans les États membres de l'ASEAN. Pour ce faire, elle a élaboré un ensemble d'outils de renforcement des capacités à l'intention des autorités de protection du consommateur, des associations de consommateurs et des entreprises (2020-2021)⁴⁵.

⁴¹ Voir <https://unctad.org/project/global-initiative-towards-post-covid-19-resurgence-msme-sector>, <https://unctad.org/publication/covid-19-pandemic-impact-micro-small-and-medium-sized-enterprises>, <https://unctad.org/meeting/conference-contribution-competition-policy-resurgence-msmes-post-covid-19> et <https://unctad.org/meeting/global-policy-dialogue-post-covid-19-resurgence-msmes-and-competition-policy>.

⁴² Voir <https://unctad.org/meeting/webinar-harnessing-interaction-between-digital-platforms-and-msmes-recommended-practices>.

⁴³ Voir <https://unctad.org/meeting/graduation-ceremony-online-course-interface-between-competition-policy-and-msme-development> et <https://unctad.org/meeting/graduation-ceremony-second-edition-online-course-interface-between-competition-policy-and>.

⁴⁴ Voir <https://unctad.org/project/strengthening-social-protection-pandemic-responses-identifying-vulnerable-aiding-recovery>, <https://unctad.org/meeting/regional-dialogue-consumer-protection-and-health-times-covid-19>, <https://unctad.org/meeting/webinar-launch-report-social-infrastructure-health-and-consumer-protection-times-covid-19>, <https://unctad.org/publication/strengthening-consumer-protection-provision-health-services-wake-covid-19-pandemic> et <https://unctad.org/publication/social-infrastructure-health-guidance-social-and-consumer-protection>.

⁴⁵ Voir <https://asean.org/book/the-asean-toolkit-on-sustainable-consumption/>.

35. La CNUCED, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a lancé un projet sur l'amélioration de la protection et de l'information des consommateurs, conformément aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement. L'objectif était d'accompagner les consommateurs dans la transition vers une économie durable et de fournir des orientations sur la manière dont l'information qui leur était destinée pouvait contribuer à l'application des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement⁴⁶. Les incidences de ces accords sur les politiques publiques, les entreprises, les consommateurs et la recherche universitaire ont fait l'objet d'une table ronde (2024)⁴⁷. La CNUCED a présenté les conclusions qui en avaient été tirées, en mettant en avant les synergies ainsi que les outils et les dispositifs propres à faciliter l'application de ces accords et à promouvoir les droits des consommateurs, lors de webinaires régionaux, pour l'Amérique latine (2024) et l'Afrique orientale et australe (2024), au Forum 2024 du réseau One Planet, à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (2024)⁴⁸ et dans la Maison du commerce et de l'investissement, à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La CNUCED a mené toutes ces activités en tant que coprésidente du programme du réseau One Planet visant à mettre l'information des consommateurs au service d'une consommation et d'une production durables (2023-2024)⁴⁹.

36. La CNUCED, en collaboration avec le Sustainable Manufacturing and Environmental Pollution Programme, a publié une étude sur les paramètres et les critères d'un étiquetage efficace des plastiques et de leurs substituts pour les consommateurs. Dans cette étude, elle compare les meilleures pratiques mondiales observées dans les pays développés et les pays en développement et analyse les facteurs indispensables à la prise de décisions éclairées et durables par les consommateurs. Les résultats de cette étude ont été présentés à la quatorzième session du Forum international de la protection du consommateur en Amérique latine (Colombie, 2024).

4. Sécurité et innocuité des produits

37. Depuis 2020, la CNUCED et la Commission européenne collaborent pour améliorer les dispositions relatives à la sécurité et à l'innocuité des produits de consommation lors d'ateliers qui ont lieu chaque année pendant la Semaine internationale pour la sécurité et l'innocuité des produits. En 2020, le premier atelier visait à recenser les besoins des pays les moins avancés et à examiner les éléments à prendre en considération pour renforcer la sécurité et l'innocuité des produits de consommation, promouvoir la réforme des politiques et favoriser la coopération internationale. Il a réuni plus de 500 participants, dont des représentants d'autorités nationales, d'organismes de réglementation, d'organisations de consommateurs, du secteur industriel, de laboratoires d'essai et du monde universitaire, ainsi que des responsables de la normalisation, des juristes et des experts en sécurité et innocuité des produits. L'Afrique du Sud, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Zambie et des États membres de l'Union européenne y ont participé⁵⁰. En 2021, le deuxième atelier, consacré aux cadres législatifs et stratégiques et à la coopération transfrontière et régionale, faisait suite à la recommandation concernant la prévention de la distribution internationale de produits de consommation reconnus dangereux⁵¹. En 2022, le troisième atelier portait sur la contribution de la société civile au renforcement de la sécurité et de l'innocuité des produits de consommation et sur le rôle des jeunes et de la prochaine génération d'ambassadeurs de la

⁴⁶ Voir <https://unctad.org/project/advancing-consumer-information-and-consumer-protection-alignment-multilateral-environmental>.

⁴⁷ Voir <https://unctad.org/meeting/panel-discussion-revealing-consumer-protection-multilateral-environmental-agreements>.

⁴⁸ Voir <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-multilateral-environmental-agreements-meas>, <https://unctad.org/meeting/webinar-consumer-protection-multilateral-environmental-agreements-eastern-and-southern>, <https://www.unep.org/events/conference/one-planet-network-forum-2024> et <https://unctad.org/meeting/trade-day-convention-biological-diversity-cop16>.

⁴⁹ Voir <https://www.oneplanetnetwork.org/programmes/consumer-information-scp>.

⁵⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/joint-ec-unctad-workshop-kick-starting-consumer-product-safety-worthwhile-endeavour>.

⁵¹ TD/RBP/CONF.9/9. Voir <https://unctad.org/meeting/joint-ec-unctad-workshop-building-effective-consumer-product-safety-frameworks-together>.

sécurité des produits⁵². En 2023, au cours du quatrième atelier, qui a mis en lumière les synergies entre le monde universitaire et les professionnels de la sécurité et de l'innocuité des produits, des chercheurs (dont une majorité de femmes) ont étudié les perspectives de collaboration⁵³. En 2024, le cinquième atelier portait sur le projet de recommandation de la CNUCED relative aux principes généraux de sécurité et d'innocuité des produits et sur les orientations en matière de coopération internationale. Les participants ont proposé des modalités de coopération internationale qui permettent de garantir la sécurité et l'innocuité des produits aux consommateurs du monde entier, et ont débattu des mécanismes institutionnels nécessaires au niveau international⁵⁴.

5. Associations de consommateurs

38. Les associations de consommateurs jouent un rôle essentiel, en informant et en éduquant les consommateurs et en leur permettant de peser sur la décision publique. En collaboration avec Consumers International, la CNUCED s'est employée à renforcer les cadres de protection du consommateur en coorganisant plusieurs webinaires, consacrés aux normes en tant qu'outil de protection du consommateur (2020) et à la confiance dans le commerce électronique transfrontière, en particulier à la sécurité et l'innocuité des produits de consommation et au partage de données sur les marchés en ligne (2022)⁵⁵. Pendant la présidence indienne du Groupe des 20, la CNUCED a organisé, avec Consumers International et Consumer Unity and Trust Society International, un webinaire sur les pratiques commerciales équitables visant à promouvoir des économies plus équitables et durables au niveau mondial (2023)⁵⁶. Lors du Congrès mondial de Consumers International (2023), la CNUCED a organisé une manifestation parallèle sur les moyens dont les États disposaient pour renforcer les associations de consommateurs, au cours de laquelle des représentants de la société civile du Chili, du Nigéria et du Rwanda ainsi que des représentants de l'African Women Agribusiness Network se sont exprimés⁵⁷.

6. Droit et politique de la concurrence

39. En 2020, pendant le Forum de la concurrence d'Istanbul, la CNUCED, en collaboration avec l'Autorité turque de la concurrence, a organisé trois manifestations à l'intention des autorités de la concurrence de pays voisins. Au cours de ces manifestations, des responsables des autorités de la concurrence, des professionnels du secteur et des universitaires ont échangé leurs vues sur les plateformes numériques, les affaires internationales de concurrence et les effets de la pandémie sur le droit et la politique de la concurrence.

40. Depuis 2021, en vertu d'un accord conclu en 2019 avec le Robert Schuman Centre for Advanced Studies de l'Institut universitaire européen, la CNUCED propose à des experts de pays en développement des cours gratuits sur la concurrence, en collaboration avec la Florence Competition Autumn School (Italie). À ce jour, 37 participants ont bénéficié de cette formation.

⁵² Voir <https://unctad.org/meeting/european-commission-unctad-workshop-civil-society-and-consumer-product-safety>.

⁵³ Voir <https://unctad.org/meeting/european-commission-unctad-workshop-unlocking-full-potential-research-product-safety>.

⁵⁴ Voir <https://unctad.org/meeting/unctad-european-commission-workshop-recommendation-general-product-safety-principles-0>.

⁵⁵ Voir <https://unctad.org/meeting/unctad-iso-copolco-consumers-international-joint-webinar-using-standards-tool-consumer> et <https://unctad.org/meeting/trust-cross-border-e-commerce-case-consumer-product-safety>.

⁵⁶ Voir <https://unctad.org/meeting/cuts-global-webinar-g20-championing-consumer-movement>.

⁵⁷ Voir <https://unctad.org/meeting/consumers-international-global-congress-unctad-side-event-enhancing-consumer-movement>.

III. Examens collégiaux volontaires effectués en 2020-2024

41. La CNUCED a lancé les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence à la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Elle est la seule organisation internationale à réaliser un tel exercice⁵⁸. En janvier 2025, 30 pays ou régions avaient fait l'objet d'examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence, parmi lesquels l'UEMOA (2 examens), la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe (1 examen tripartite), les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (1 examen bipartite). En outre, six pays ou régions avaient fait l'objet d'un examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur.

A. Droit et politique de la concurrence

42. L'UEMOA est la seule organisation régionale à avoir sollicité un deuxième examen collégial volontaire, après s'être soumise une première fois à l'exercice en 2007⁵⁹. Le deuxième examen collégial volontaire, mené en 2020, a permis d'évaluer les progrès accomplis au cours des douze années écoulées, de mettre en lumière les mesures que la Commission de l'UEMOA avait prises pour faire mieux appliquer le droit de la concurrence et de recenser les problèmes découlant de la centralisation du pouvoir répressif au niveau régional, laquelle avait nui à l'efficacité des autorités nationales de la concurrence. Les recommandations relatives aux réformes institutionnelles et juridiques visaient à renforcer le régime de concurrence et à améliorer la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, dont de nombreux États membres de l'UEMOA faisaient également partie. En 2021, au cours d'un atelier, les parties prenantes ont élaboré un plan d'application des recommandations en vue de renforcer la politique de concurrence dans la région⁶⁰.

43. En 2021, l'examen collégial du Malawi a abouti à la formulation de recommandations visant à améliorer le cadre de la concurrence, notamment à accroître les ressources budgétaires, à modifier la loi sur la concurrence pour définir plus clairement les infractions, à engager des projets de renforcement des capacités et à placer les autorités de la concurrence et les organismes de réglementation sous la direction d'un seul ministère, afin d'éviter que des objectifs de politique générale soient concurrents ou contradictoires et de mieux s'aligner sur les règles du COMESA⁶¹. En 2022, une manifestation a été organisée pour présenter les résultats de l'examen et sensibiliser les autorités nationales aux retombées positives des recommandations⁶².

44. En 2022, l'examen collégial du Bangladesh a abouti à la formulation de recommandations visant à renforcer le cadre de la concurrence, à modifier le droit de la concurrence pour doter l'autorité nationale de la concurrence de ressources suffisantes et garantir son indépendance opérationnelle, et à former le personnel aux meilleures pratiques internationales, notamment en matière de définition de stratégies et de hiérarchisation des activités. Il a aussi permis de débattre de la définition du marché, des seuils de part de marché indicatifs d'une infraction, des questions d'indépendance et de responsabilité, et des critères de notification des fusions⁶³. En 2024, une réunion organisée avec la Commission bangladaise de la concurrence et le Commonwealth a été l'occasion d'examiner les recommandations et de réfléchir à la collaboration à engager pour les appliquer. Elle a été

⁵⁸ TD/RBP/CONF.6/15.

⁵⁹ TD/RBP/CONF.9/8.

⁶⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/atelier-regional-de-dissemination-des-resultats-de-levaluation-ex-post-de-la-politique>.

⁶¹ TD/B/C.I/CLP/59.

⁶² Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-voluntary-peer-review-competition-law-and-policy-malawi-and-follow-technical>.

⁶³ TD/B/C.I/CLP/64.

suivie d'un atelier de renforcement des capacités du nouveau personnel en ce qui concerne la concurrence et l'analyse de cas⁶⁴.

45. En 2023, l'examen collégial du Paraguay a abouti à la formulation de recommandations visant à modifier les dispositions existantes, notamment à adopter une règle *per se* pour les ententes injustifiables, à supprimer les pratiques parallèles délibérées de la liste des accords interdits, à mentionner explicitement le caractère indicatif – et non restrictif – de la liste des pratiques abusives, et à mettre en place un programme de clémence pour les entreprises disposées à prêter leur concours aux enquêtes, ainsi que de recommandations visant à créer un organisme de régulation dans le secteur de l'électricité et à exclure des marchés publics les entreprises ayant un comportement collusoire⁶⁵.

46. En 2024, l'examen collégial de l'Égypte a abouti à la formulation de recommandations visant à établir une distinction claire entre les accords anticoncurrentiels en eux-mêmes et les autres types d'accords, à reconnaître l'autorité de la concurrence comme seule compétente pour faire appliquer le droit de la concurrence dans tous les secteurs et à renforcer la coopération entre l'autorité de la concurrence et les organismes de régulation sectorielle. D'autres recommandations visaient à modifier la méthode de fixation des amendes, à en augmenter le montant, à accroître le pouvoir discrétionnaire de l'autorité de la concurrence, à conférer au conseil d'administration de l'autorité de la concurrence le pouvoir d'imposer des sanctions administratives pécuniaires et à renforcer l'indépendance de l'autorité de la concurrence⁶⁶. En 2024, la CNUCED et l'Autorité de la concurrence ont organisé une manifestation visant à sensibiliser les principaux décideurs et fonctionnaires concernés aux incidences potentielles des recommandations, laquelle a été suivie d'une séance de formation des juges.

B. Droit et politique de la protection du consommateur

47. En 2020, l'examen collégial du Pérou a mis en évidence la solidité de la législation et des politiques publiques ainsi que l'efficacité de l'Institut national de défense de la concurrence et de protection de la propriété intellectuelle pour ce qui était de contrôler le respect des dispositions et son rôle clé dans la coordination interinstitutionnelle⁶⁷. Les recommandations issues de l'examen visaient notamment à protéger en priorité les consommateurs vulnérables et défavorisés, à élaborer un plan d'action ciblé pour l'économie numérique, à améliorer les mécanismes de recours pour les consommateurs et à renforcer les réseaux de sécurité des produits de consommation et la coopération internationale et transfrontière en matière d'application des dispositions. En 2023, la CNUCED et l'Institut national de défense de la concurrence et de protection de la propriété intellectuelle ont organisé une manifestation publique à Lima, afin de diffuser les recommandations et de sensibiliser le Conseil national de protection du consommateur à leurs effets positifs⁶⁸.

48. En 2021, l'examen collégial du Chili a abouti à la formulation de recommandations visant à améliorer les mécanismes de règlement des litiges en ligne, en particulier dans le domaine du commerce électronique, à tenir compte des intérêts des consommateurs lors de l'élaboration des politiques publiques et à renforcer la coordination avec les associations de consommateurs⁶⁹. Il a montré qu'il importait de protéger les droits des consommateurs au niveau constitutionnel, de mieux former les juges et de renforcer les institutions intervenant dans la protection du consommateur. En 2022, une réunion de présentation des résultats de l'examen a rassemblé des agents de la fonction publique, des membres d'associations de consommateurs et d'associations professionnelles et des professionnels des médias ainsi que

⁶⁴ Voir <https://unctad.org/meeting/discussions-unctad-peer-review-competition-law-and-policy-bangladesh>.

⁶⁵ TD/B/C.I/CLP/70.

⁶⁶ TD/B/C.I/CLP/75.

⁶⁷ TD/RBP/CONF.9/7.

⁶⁸ Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-unctads-voluntary-peer-review-consumer-protection-law-and-policy-peru>.

⁶⁹ TD/B/C.I/CPLP/24.

des pairs examinateurs qui ont apporté un éclairage national⁷⁰. Au Chili, la CNUCED a fourni des services de conseil à deux reprises.

49. En 2022, l'examen collégial de la Thaïlande a mis en évidence l'existence d'un cadre législatif et institutionnel bien établi et faisant intervenir une multitude d'autorités⁷¹. Le rapport d'examen portait notamment sur les mécanismes de résolution des litiges, alternatifs et en ligne, disponibles dans le pays. Les recommandations tendaient à uniformiser la définition du terme « consommateur » utilisée par les différents organismes, à répondre aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés, à adapter les lois et les politiques aux enjeux du commerce électronique, à décentraliser les services de protection du consommateur dans les zones rurales et à améliorer le système de règlement des litiges de consommation par une meilleure coordination, une normalisation des procédures, une offre de formations et d'audits et la communication d'orientations plus claires aux consommateurs. En 2023, les résultats de l'examen ont été présentés pendant la Journée nationale de la protection du consommateur, au cours d'une réunion qui a permis aux pairs examinateurs d'apporter un éclairage national.

50. En 2023, l'examen collégial du Gabon a montré combien il importait de définir une politique nationale de protection du consommateur et de favoriser la coopération avec d'autres autorités exécutives indépendantes et autonomes. Il a également montré que, pour que la protection du consommateur soit complète, il fallait non seulement des mesures préventives, mais aussi des mécanismes de contrôle de l'application effective des dispositions et de recours utile⁷². En 2024, une réunion a été organisée à Libreville afin de faire connaître les résultats de l'examen⁷³.

51. En 2024, la CNUCED a procédé à une évaluation de l'application des recommandations (encadré 3).

Encadré 3

Recommandations issues des examens colléiaux : état d'application et étude d'impact

La CNUCED est la première et la seule organisation internationale qui réalise des examens colléiaux volontaires du droit et de la politique de la protection du consommateur. En 2024, elle a fait le point sur l'application des recommandations dans cinq des six pays qui avaient fait l'objet d'un examen collégial volontaire, à savoir le Maroc (2018), l'Indonésie (2019), le Pérou (2020), le Chili (2021) et la Thaïlande (2022).

Il en ressortait qu'à l'issue des examens, des améliorations notables avaient été apportées à la législation, au cadre institutionnel et aux politiques publiques. Le taux d'application des recommandations était de 53 %, en ce qui concernait la législation et les politiques publiques, et de 66 % en ce qui concernait le cadre institutionnel. Malgré des difficultés telles que les contraintes budgétaires et la complexité des réformes juridiques, il avait été possible d'adapter la méthode d'examen collégial au niveau d'avancement des pays dans le domaine de la protection du consommateur, ce qui avait permis de sensibiliser les parties prenantes et de renforcer la coopération internationale. L'assistance technique fournie au titre du suivi était essentielle pour l'application des recommandations. Dans des pays comme l'Indonésie et la Thaïlande, le taux d'adoption des recommandations était plus élevé lorsqu'un appui technique complémentaire avait été fourni.

À la suite des examens colléiaux, des organismes de protection du consommateur se sont employés à sensibiliser les décideurs, afin que les recommandations relatives à la législation, au cadre institutionnel et aux politiques publiques soient prises en considération et suivies d'effet. Toutefois, dans de nombreux pays, le manque de ressources financières demeure un obstacle de taille à l'application des recommandations restantes.

Source : TD/B/C.I/CPLP/40.

⁷⁰ Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-unctads-voluntary-peer-review-consumer-protection-law-and-policy-chile>.

⁷¹ TD/B/C.I/CPLP/30.

⁷² TD/B/C.I/CPLP/35.

⁷³ Voir <https://unctad.org/meeting/dissemination-unctads-voluntary-peer-review-consumer-protection-law-and-policy-gabon>.

IV. Questions à examiner

52. À la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, les délégations souhaiteront peut-être réfléchir aux questions concernant le renforcement des capacités et l'assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la protection du consommateur et de la concurrence sur lesquelles la CNUCED devrait concentrer son action au cours des cinq prochaines années. Les États membres sont invités à examiner les suggestions suivantes :

a) La CNUCED continuera d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à adopter, réviser et mettre en œuvre des régimes de concurrence et de protection du consommateur, car nombre d'entre eux n'ont pas encore mis en place de tels régimes ou ne sont pas parvenus à les appliquer effectivement. Il est essentiel de renforcer les régimes de concurrence et de protection du consommateur pour rendre les marchés plus équitables et compétitifs, protéger les consommateurs et promouvoir le développement économique. Pour faciliter ce processus, un ensemble complet de produits pourrait être élaboré. Ces produits aideraient les autorités de la concurrence et de la protection du consommateur récemment créées à concevoir et appliquer des politiques ainsi qu'à contrôler le respect de la loi, notamment par la hiérarchisation de leurs activités ; à utiliser les meilleurs outils et dispositifs existants, notamment les instruments juridiques non contraignants et les études de marché ; à collaborer avec les autorités de régulation sectorielle et d'autres organismes. Ils pourraient leur apprendre comment sensibiliser et mobiliser les parties prenantes, et comment avoir des échanges constructifs avec les entreprises, les associations de consommateurs, les organisations non gouvernementales, la magistrature et le monde universitaire, et communiquer efficacement avec les médias et le grand public ;

b) Il est essentiel d'accompagner les autorités de la concurrence et de la protection du consommateur dès leur création. Forte de sa riche et longue expérience de la coopération technique, la CNUCED pourrait apporter, en plus de conseils, une aide pratique aux nouvelles autorités en vue du développement et du renforcement de leurs capacités et des instruments nécessaires à leur fonctionnement. Les activités de renforcement des capacités constituent un élément clef, en rendant les autorités récemment créées capables de faire face aux problèmes émergents posés par l'économie numérique et l'évolution de la situation mondiale. Au vu du succès des formations en ligne portant sur des questions clefs pour les autorités ou ciblant certains groupes de parties prenantes, d'autres formations de ce type pourraient être créées et proposées tout au long de l'année ;

c) La CNUCED continuera de contribuer à une coopération régionale plus efficace, en assistant les réseaux de concurrence et de protection du consommateur en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment dans les affaires transfrontières. Elle est bien placée pour « mettre en réseau les réseaux » et a fourni de nombreux services d'assistance technique aux organisations économiques régionales et aux réseaux régionaux, de manière à faciliter les échanges entre eux, afin de renforcer la coopération internationale dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur.